

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 12 novembre 2012

2012 DDEES 150 G Subvention et avenant à la convention avec l'association Réseau Entreprendre Paris (11 e).

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 3411 – 1 et les suivants ;

Vu la convention pluriannuelle de partenariat (2010-2012) signée le 4 octobre 2010 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général lui propose une participation au Fonds de prêts d'honneur et un avenant à l'association Réseau Entreprendre Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER, au nom de la 2e Commission

Délibère :

Article 1: M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, est autorisé à signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle de partenariat 2010-2012 dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Réseau Entreprendre Paris (11 e).

Article 2 : Une subvention d'investissement d'un montant de 270.000 euros est attribuée à Réseau Entreprendre Paris. La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 90, nature 2042, chapitre 20 – ligne 55002 du budget d'investissement du Département de Paris pour l'exercice 2012 et exercices suivants.

Article 3 : une subvention de fonctionnement d'un montant de 40.000 euros est attribuée à Réseau Entreprendre Paris. La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 91-3, chapitre 65, nature 6574, ligne 55008 du budget de fonctionnement du Département de Paris pour l'exercice 2012 et exercices suivants.